

Aller toujours plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement

Au titre de sa compétence « La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

La CALL investit pour améliorer toujours le service à la population avec le développement du **réseau de déchèteries** : agrandissement de la déchèterie de Sallaumines et ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021, ouverture de la déchèterie de Quadraparc intégrant une ressourcerie et construction de la déchèterie de Souchez en 2022. Notre territoire sera donc bientôt couvert par 5 déchèteries ouvertes 7 jours sur 7. **Ces nouveaux équipements vont se substituer progressivement à la collecte des encombrants en porte-à-porte pour un meilleur cadre de vie et une meilleure valorisation des matériaux.**

2021 a vu également le développement du dispositif **CLIIINK** à l'échelle de l'agglomération pour accroître le geste de tri du verre, et la poursuite du développement de la collecte par bornes d'apport volontaire.

Des actions régulières ont été menées en matière de prévention des déchets visant à diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage et le réemploi (Développement du compostage partagé et collectif, Défi Foyers Zéro déchet, opération « couches lavables », mise en place d'un espace réemploi en déchèterie de Sallaumines, ...).

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources !
Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

mesdechets.agglo-lenslievin.fr
0 800 596 000
Service & appel gratuits

SAPINS DE NOËL
Retrouvez les modalités de collecte à partir du 20 décembre 2021



LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers (carte d'accès OBLIGATOIRE)
3m³ maximum par jour – 16 passages par an



DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES	GROS CARTONS	BATTERIES	GRAVATS	MÉTAUX	BOIS	DÉCHETS VÉGÉTAUX (TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)
ENCOMBRANTS (MOBILIER USAGER, MATELAS,...)	DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HUILES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES				

NOUVELLE DÉCHÈTERIE AVION
33 Avenue de Vimy

PONT-À-VENDIN
ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES
Rue Emile Lefebvre

GRENAV
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraparc - Rue de Condé

RECUP'TRI
INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ici, commence la seconde vie de vos objets !

RÉEMPLOI
(uniquement à Sallaumines, Pont-à-Vendin et Avion)

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h

ENCOMBRANTS (BOIS, MATELAS,...)	DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HUILES ALIMENTAIRES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)	MÉTAUX	GRAVATS	PETITS APPAREILS MÉNAGERS	DÉCHETS VÉGÉTAUX (TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)
-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------	----------------	----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Rue du Prince (près de l'échangeur A21)
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	À l'angle des rues de Verdrel et de Fresnicourt
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2022
SAINS-EN-GOHELLE

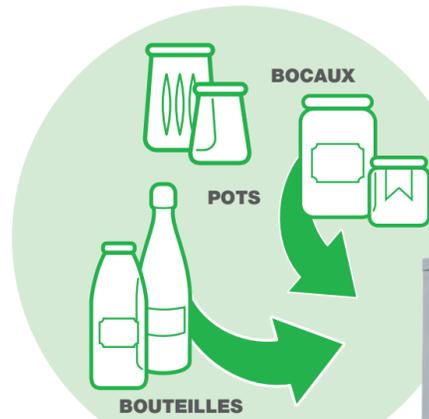


Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit 0 800 596 000
Service & appel gratuits

EMBALLAGES EN VERRE



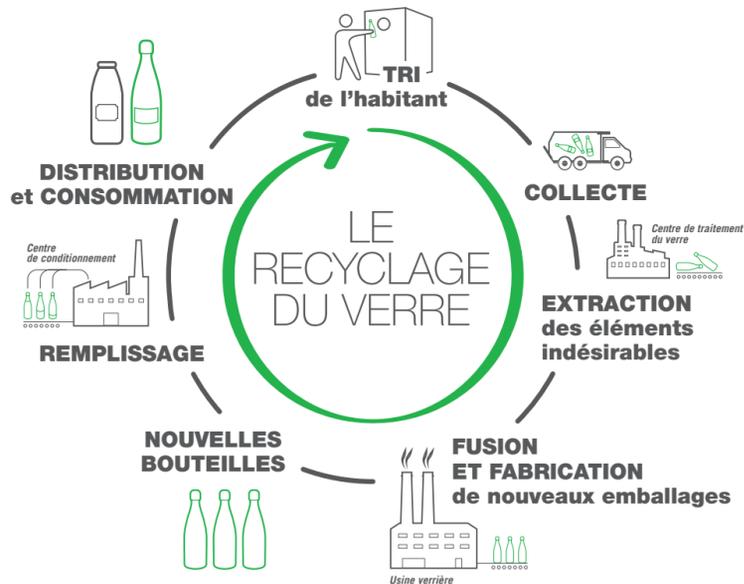
DÉCHETS NON AUTORISÉS
Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...



cliink est dans votre commune!

TELECHARGEZ L'APPLICATION CLIINK ou demandez la carte cliink en Mairie
TRIEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE DANS LES BORNES CONNECTEES ET PROFITEZ DE REMISES

POUR TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF ET TROUVER LA BORNE LA + PROCHE DE CHEZ VOUS RENDEZ-VOUS SUR WWW.CLIINK.COM



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

ATTENTION
À déposer vides et en vrac

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H00



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE (BOUTEILLES, POTS, BARQUETTES, SACS ET FILMS)

EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

TOUS LES PAPIERS

RAPPEL
les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MARDI MATIN DÈS 6H00



VAISSELLE CASSÉE

DÉCHETS SANITAIRES

COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

RESTES ALIMENTAIRES

LITIÈRES D'ANIMAUX

ET AUTRES OBJETS...

RAPPEL
les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

ENCOMBRANTS

ATTENTION, NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVACUATION À PARTIR DU 2ÈME TRIMESTRE 2022



DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE
Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

RAPPEL
Maximum 1m³ par collecte. Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg

Collecte trimestrielle dès 7h : **LE MERCREDI 30 MARS 2022**

- Dans le cadre du renforcement du réseau de déchèteries (ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021 et du Parc d'activités Quadraparc au 2^{ème} trimestre 2022), les encombrants seront ensuite à déposer exclusivement en déchèterie.
- Si impossibilité (uniquement pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion), les faire évacuer sur rendez-vous en appelant le numéro vert (rendez-vous sous 3 semaines). Les encombrants seront à remettre directement au collecteur lors de son passage (maximum 1m³), les dépôts sur le trottoir sont interdits sous peine d'amende.



DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 28 MARS AU 25 NOVEMBRE 2022
Une collecte par semaine

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H00

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



- VERDURES** (TONTES DE PELOUSE, TAILLE DE HAIES, FEUILLES MORTES)
- PETITS BRANCHAGES**

RAPPEL
Pensez aux équipiers de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

- Verdures (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- Petits branchages: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES.